



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E152319

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX

Siret : 498 792 902 00021

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2114389

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 41590883B-0001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 41590883B-0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : PEINTURE PLOMBERIE ET MACONNERIE

5 RUE DE TOURNAN
77600 JOSSIGNY

Téléphone : 01 60 93 67 19

Portable : 06 68 83 29 19

Site Internet :

E-mail : deuxpm@yahoo.fr

Responsabilité légale :
BAHRI MOHAMED CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	15/12/2022
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	06/12/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	21/02/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	21/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	21/02/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	21/02/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	21/02/2023
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.